



**BRF**

Bureau de la responsabilité  
financière de l'Ontario

# Les conseils scolaires de l'Ontario

État des bâtiments scolaires, capacité d'accueil des élèves  
et budgétisation des immobilisations



## À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Matthew Stephenson](#) (chef principal de l'analyse financière), [Lisa Barkova](#) (analyste financière), [Ava Rahbari](#) (analyste financière) et [Michelle Gordon](#) (chef de l'analyse financière), sous la direction de [Matthew Gurnham](#) (directeur de l'analyse financière) et [Luan Ngo](#) (analyste financier en chef).

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Infrastructure et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens courants (c.-à-d. non rajustés en fonction de l'inflation).

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



**BRF**

Bureau de la responsabilité  
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | [fao-on.org/fr](http://fao-on.org/fr) | [info@fao-on.org](mailto:info@fao-on.org) | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISSN 978-1-4868-8706-4

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024

# Table des matières

<b>1. Résumé</b>	<b>1</b>
<b>2. Introduction</b>	<b>5</b>
Objectif et structure	5
Portée et méthodologie	6
Renseignements complémentaires	6
<b>3. Inventaire des écoles</b>	<b>7</b>
Valeur des bâtiments scolaires	8
Inventaire des écoles par système scolaire et par conseil scolaire	9
<b>4. Condition et état de fonctionnement des bâtiments scolaires</b>	<b>11</b>
Coût de l'élimination du déficit infrastructurel et du maintien des biens en bon état de fonctionnement	13
Coût par système scolaire et conseil scolaire	14
<b>5. Capacité et utilisation des écoles</b>	<b>17</b>
Places pour élèves dans les écoles surutilisées et sous-utilisées	20
<b>6. Coût de l'allègement des pressions sur la capacité</b>	<b>21</b>
Coût par système scolaire et par conseil scolaire	22
<b>7. Analyse du plan d'immobilisations des conseils scolaires de la province</b>	<b>24</b>
Comparaison de l'estimation des coûts menée par le BRF avec le budget de 2024	24
<b>Annexe</b>	<b>26</b>
A. Comment les conseils scolaires allègent les pressions sur la capacité	26
B. Analyse de projection des effectifs	27

# 1. Résumé

- Le présent rapport passe en revue les bâtiments scolaires en Ontario et examine notamment l'état des bâtiments et leur état de fonctionnement. Le rapport compare également les effectifs d'élèves et la capacité des écoles afin de déterminer le nombre d'écoles dont la capacité est sous-utilisée ou surutilisée. En dernier lieu, le rapport présente une estimation du coût du maintien des bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement et de l'allègement des pressions sur la capacité au cours des 10 prochaines années, ainsi qu'une comparaison de l'estimation des coûts par le BRF avec le financement prévu dans le plan d'immobilisations de 10 ans que la province a publié dans le budget de l'Ontario 2024.

## Inventaire des écoles

- Durant l'année scolaire 2023-2024, on comptait 4 850 écoles<sup>1</sup> dans 72 conseils scolaires de district<sup>2</sup> en Ontario, soit 3 953 écoles élémentaires et 897 écoles secondaires. Si l'on examine les systèmes scolaires, on comptait 3 033 écoles dans le système public anglais, 1 331 dans le système catholique anglais, 167 écoles dans le système public français et 319 écoles dans le système catholique français.
  - Les écoles du système français sont concentrées dans le Nord et l'Est de l'Ontario, ce qui correspond à la distribution des Ontariennes et des Ontariens francophones. La région d'Ottawa présente la proportion la plus élevée d'écoles de langue française de l'Ontario, soit 31 %, suivie de la région du Nord-Est qui affiche une proportion de 27 % et de la région de Toronto, qui affiche une proportion de 14 %.
- Au 31 mars 2024, le BRF estimait que la valeur de remplacement actuelle (VRA)<sup>3</sup> totale des bâtiments scolaires de l'Ontario était de 123,3 milliards de dollars, somme qui comprend 80,9 milliards de dollars pour les écoles du système public anglais, 32,5 milliards de dollars pour les écoles du système catholique anglais, 3,0 milliards de dollars pour les écoles du système public français et 6,9 milliards de dollars pour les écoles du système catholique français.
  - Les écoles élémentaires ont une taille moyenne d'environ 44 000 pi<sup>2</sup> et une VRA moyenne de 19,9 millions de dollars, tandis que les écoles secondaires ont une taille moyenne d'environ 121 000 pi<sup>2</sup> et une VRA moyenne de 49,9 millions de dollars.
- Parmi les 72 conseils scolaires de la province, les 10 plus grands relativement à la superficie de leurs bâtiments scolaires représentaient 51 % de la superficie totale des bâtiments scolaires et 47 % de la VRA totale des bâtiments scolaires.

## Condition et état de fonctionnement des bâtiments scolaires

- L'état des bâtiments scolaires de l'Ontario est évalué selon un cycle de 5 ans, où des ingénieurs indépendants repèrent les composants des bâtiments qui nécessitent des réparations ou un remplacement, puis quantifient le coût pour effectuer les travaux.
- En se fondant sur ces renseignements et en utilisant des méthodologies mises au point par le ministère de l'Infrastructure, le BRF détermine si un bâtiment scolaire est en « bon état de fonctionnement » ou dans « un état inférieur au bon état de fonctionnement », ce qui signifie que le bâtiment scolaire doit soit être remis en état (réparations) ou être remplacé par une nouvelle école (reconstruction).

<sup>1</sup> Les 4 850 écoles sont situées dans approximativement 4 500 bâtiments, étant donné que certaines écoles partagent un même bâtiment.

<sup>2</sup> Toute référence ultérieure aux « conseils scolaires » dans le présent rapport fait référence aux conseils scolaires de district (CSD).

<sup>3</sup> La valeur de remplacement actuelle (VRA) de l'infrastructure désigne le coût estimé de la reconstruction d'un bien dont la capacité, la fonctionnalité et le rendement sont équivalents à ceux du bien original, en dollars d'aujourd'hui.

- Au 31 mars 2024, le BRF estimait que 3 037 écoles (62,6 %) étaient en bon état de fonctionnement (BEF) et 1 813 écoles (37,4 %) étaient dans un état inférieur au BEF, desquelles 1 781 nécessitaient des travaux de remise en état et 32 écoles devaient être remplacées.
  - Sous l'angle des systèmes scolaires, 43,3 % des bâtiments scolaires du système public anglais étaient dans un état inférieur au BEF, 27,3 % des bâtiments scolaires du système catholique anglais étaient dans un état inférieur au BEF, 31,7 % des bâtiments scolaires du système public français étaient dans un état inférieur au BEF et 25,7 % des bâtiments scolaires du système catholique français étaient dans un état inférieur au BEF.
  - 52 % de tous les bâtiments dans un état inférieur au BEF se trouvent dans les 10 plus grands conseils scolaires. Sur les 10 premiers conseils scolaires, le Toronto District School Board (DSB) présentait la proportion la plus élevée de bâtiments dans un état inférieur au BEF, soit 84,1 %, suivi par Thames Valley DSB à 52,5 %, puis Toronto Catholic DSB à 45,6 %.
- Maintenir les biens en état de fonctionnement aide à maximiser les avantages de l'infrastructure publique et fait en sorte que ces biens fournissent les services attendus dans des conditions considérées comme acceptables, tant du point de vue de l'ingénierie que de la gestion des coûts.
  - Le BRF estime que le coût actuel pour amener l'ensemble des bâtiments scolaires dans un bon état de fonctionnement, ce que l'on appelle également déficit infrastructurel<sup>4</sup> dans ce rapport, s'élève à 6,5 milliards de dollars.
  - Le BRF estime qu'au cours de la période de 10 ans allant de 2024-2025 à 2033-2034, il faudra investir 15,2 milliards de dollars supplémentaires pour maintenir les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement, étant donné que les bâtiments scolaires continuent de vieillir et de se détériorer.
- Le BRF estime qu'au total, il en coûterait 21,7 milliards de dollars pour éliminer le déficit infrastructurel et maintenir tous les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement au cours de la période allant de 2024-2025 à 2033-2034. Cela inclut 16,3 milliards de dollars pour les bâtiments scolaires du système scolaire public anglais, 4,0 milliards de dollars pour le système scolaire catholique anglais, 0,4 milliard de dollars pour le système scolaire public français et 1,0 milliard de dollars pour le système scolaire catholique français.

## Capacité et utilisation des écoles

- Durant l'année scolaire 2023-2024, on comptait 2,0 millions d'élèves du primaire et du secondaire dans les écoles de l'Ontario et la capacité totale des salles de classe<sup>5</sup> était de 2,3 millions de places, ce qui donne un taux d'utilisation moyen de 87,6 %.
- Bien que le taux moyen d'utilisation des écoles soit de 87,6 %, l'utilisation varie d'une école à l'autre. Au total, 3 392 écoles présentaient un taux d'utilisation inférieur à 100 %, ce qui incluait 858 écoles ayant un taux d'utilisation inférieur à 60 % (également désignées comme des écoles sous-utilisées<sup>6</sup>) et 2 534 écoles présentant un taux d'utilisation entre 60 et 100 %. En contraste, 1 458 écoles présentaient un taux d'utilisation supérieur à 100 %. Les écoles ayant un taux d'utilisation de plus de 100 % sont aux prises avec des pressions sur la capacité et sont désignées comme étant surutilisées.

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur la manière dont le BRF calcule le déficit infrastructurel, consulter le chapitre 4.

<sup>5</sup> Dans ce rapport, le BRF définit la « capacité d'accueil en classe » comme la capacité permanente (c.-à-d., sur le terrain) des bâtiments et des structures permanentes; la capacité d'accueil en classe exclut la capacité des locaux mobiles, laquelle se veut temporaire..

<sup>6</sup> Selon la [Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves](#) (2015) du ministère de l'Éducation, les écoles au taux d'utilisation inférieur à 60 % sont définies comme « sous-utilisées ».

- Le système catholique anglais présentait la proportion la plus élevée d'écoles surutilisées, soit 35,2 % d'écoles fonctionnant à un taux d'utilisation supérieur à 100 %, suivi par le système public anglais (29,7 % des écoles), le système public français (22,2 % des écoles) et le système catholique français (15,7 % des écoles).
- Le système catholique français présentait la proportion la plus élevée d'écoles sous-utilisées, soit 42,3 %, suivi par le système public français (38,9 % des écoles), le système catholique anglais (16,2 % des écoles) et le système public anglais (14,6 % des écoles).
- Sur les 10 conseils scolaires en importance, Durham DSB présentait la proportion la plus élevée d'écoles surutilisées, comptant 69,2 % de ses écoles fonctionnant à un taux d'utilisation supérieur à 100 %, suivi par Thames Valley DSB (40,6 % des écoles), Waterloo Region DSB (39,0 % des écoles), York Region DSB (38,0 % des écoles) et Ottawa-Carleton DSB (35,4 % des écoles).
- Sur le plan de la sous-utilisation, on constate que des 10 conseils scolaires en importance, Dufferin-Peel Catholic DSB présentait la proportion la plus élevée d'écoles fonctionnant à moins de 60 % de leur capacité, dont 27,8 % de leurs écoles sont sous-utilisées, suivi par Toronto Catholic DSB (23,0 % des écoles), Toronto DSB (18,7 % des écoles), Ottawa-Carleton DSB (12,9 % des écoles) et Peel DSB (12,7 % des écoles).
- Parmi les 1 458 écoles en situation de surutilisation durant l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'élèves dépassait de 150 881 le nombre de places. Le BRF estime que de ce nombre, 112 274 élèves étaient accueillis dans 4 893 locaux mobiles et 38 607 élèves étaient accueillis par d'autres moyens comme des classes plus nombreuses ou des cours donnés dans d'autres lieux que des salles de classe.
- Parmi les 3 392 écoles en situation de sous-utilisation (utilisation inférieure à 100 %) durant l'année scolaire 2023-2024, le nombre de places dépassait de 440 930 le nombre d'élèves. De ce nombre, on comptait 198 481 places disponibles dans 858 écoles sous-utilisées (taux d'utilisation inférieur à 60 %) et 242 449 places disponibles dans 2 534 écoles au taux d'utilisation supérieur à 60 et inférieur à 100 %.

## Coût de l'allègement des pressions sur la capacité

- Le BRF estime que l'effectif augmentera de 89 996 élèves durant la période de 10 ans allant jusqu'à 2033-2034, passant de 2,05 millions d'élèves en 2023-2024 à 2,14 millions d'élèves en 2033-2034, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,4 %. Lorsque le BRF tient compte des 150 881 élèves des écoles surutilisées (comme durant l'année scolaire 2023-2024), il estime que les conseils scolaires devront composer avec des pressions totales en matière d'utilisation s'élevant à 240 878 élèves en 2033-2034.
- Pour réduire les pressions sur la capacité, les conseils scolaires peuvent, après avoir tenu compte de la croissance prévue des effectifs dans les écoles sous-utilisées, modifier leurs limites territoriales, utiliser des locaux mobiles pour alléger les pressions temporaires sur la capacité ou construire de nouvelles écoles afin d'éliminer les pressions permanentes sur la capacité. Après avoir tenu compte des trois premiers facteurs, le BRF estime qu'il faudra aménager 172 187 places d'ici 2033-2034 afin d'alléger les pressions permanentes sur la capacité.
- Le BRF prévoit que pour aménager 172 187 nouvelles places pour les élèves, la province devra construire l'équivalent de 227 nouvelles écoles au coût de 9,8 milliards de dollars sur 10 ans. Cela inclut 6,2 milliards de dollars pour le système public anglais, 3,2 milliards de dollars pour le système catholique anglais, 113 millions de dollars pour le système public français et 219 millions de dollars pour le système catholique français.

- Des 10 conseils scolaires en importance, Durham DSB présentait le coût sur 10 ans le plus élevé, soit 880 millions de dollars, suivi par York Region DSB (553 millions de dollars), Ottawa-Carleton DSB (494 millions de dollars) Thames Valley DSB (490 millions de dollars), Halton DSB (464 millions de dollars) et Waterloo Region DSB (445 millions de dollars).

## Analyse du plan d'immobilisations des conseils scolaires de la province

- Le plan d'immobilisations de 10 ans de la province, tel que décrit dans le budget de l'Ontario 2024, affecte au total 23,1 milliards de dollars de 2024-2025 à 2033-2034 au secteur de l'éducation pour les investissements infrastructurels. Sur ce montant, le BRF estime que 18,7 milliards de dollars sont spécifiquement affectés en financement pour les investissements en immobilisations dans les bâtiments scolaires, dont 12,5 milliards de dollars seront disponibles pour l'amélioration de l'état des biens et 6,2 milliards de dollars pour l'expansion de la capacité.
  - Tel que mentionné plus haut, le BRF estime qu'au cours des 10 prochaines années, il en coûtera au total 21,7 milliards de dollars pour éliminer le déficit infrastructurel en bâtiments scolaires et maintenir les écoles en bon état de fonctionnement, ainsi que 9,8 milliards de dollars pour construire de nouvelles écoles afin d'alléger les pressions permanentes sur la capacité, pour un coût combiné total de 31,4 milliards de dollars sur 10 ans.
  - Comparativement aux 18,7 milliards de dollars sur 10 ans disponibles pour les bâtiments scolaires prévus dans le budget de 2024, cela représente une insuffisance de financement de 12,7 milliards de dollars sur 10 ans.
- **Déficit infrastructurel et bon état de fonctionnement** : Le BRF estime qu'il en coûtera 21,7 milliards de dollars pour éliminer le déficit infrastructurel et maintenir les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement au cours des 10 prochaines années. En contraste, le budget de 2024 y a affecté 12,5 milliards de dollars sur 10 ans. Si le financement est maintenu à ce niveau, le BRF estime qu'après 10 ans, le pourcentage de bâtiments scolaires qui ne sont pas en bon état de fonctionnement augmenterait pour passer de 37,4 % en 2023-2024 à 74,6 % en 2033-2034. D'ici 2033-2034, le déficit infrastructurel augmenterait pour passer de 6,5 milliards de dollars à 22,1 milliards de dollars.
- **Alléger les pressions sur la capacité** : Le BRF estime que 172 187 places pour les élèves devront être aménagées d'ici 2033-2034 pour alléger les pressions permanentes sur la capacité, au coût de 9,8 milliards de dollars. En contraste, le budget de 2024 y a affecté 6,2 milliards de dollars, somme que le BRF juge suffisante pour aménager 109 946 nouvelles places d'ici 2033-2034. Cela ferait en sorte qu'il y aurait environ 68 299 élèves en plus que le nombre de places permanentes dans les écoles en 2023-2024, une baisse de 54,7 % par rapport à la surutilisation touchant 150 881 élèves durant l'année scolaire 2023-2024. La surutilisation estimée à 68 299 élèves en 2033-2034 pourrait être allégée en ayant recours à 2 901 locaux mobiles, ce qui représente une diminution de 1 992 locaux mobiles (40,7 %) comparativement aux 4 893 locaux mobiles utilisés pour alléger les pressions sur la capacité en 2023-2024.

## Renseignements complémentaires

- Des renseignements complémentaires sont disponibles pour chaque conseil scolaire sur le site Web du BRF à l'adresse suivante : <https://fao-on.org/school-boards-capital-2024-data-fr>.

## 2. Introduction

Durant l'année scolaire 2023-2024, on comptait approximativement deux millions d'élèves répartis dans 4 850 écoles primaires et secondaires dans 72 conseils scolaires de district<sup>7</sup> fonctionnant dans le cadre de quatre systèmes scolaires. Le système éducatif est encadré par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, qui établit les normes pour les programmes d'études, définit les politiques et fournit la majorité du financement.

### Objectif et structure

À la demande d'un député du parlement provincial, ce rapport passe en revue les bâtiments scolaires en Ontario, notamment leur état ainsi que le coût du maintien des écoles en bon état de fonctionnement. Le rapport compare également les effectifs d'élèves et la capacité des écoles afin de déterminer le nombre d'écoles dont la capacité est sous-utilisée ou surutilisée. En dernier lieu, le rapport présente une estimation du coût du maintien des bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement et de l'allègement des pressions sur la capacité au cours des 10 prochaines années, ainsi qu'une comparaison de l'estimation des coûts par le BRF avec le financement prévu dans le plan d'immobilisations de 10 ans que la province a publié dans le budget de l'Ontario 2024.

Le présent rapport est construit autour des chapitres suivants :

- Le chapitre 3 présente une vue d'ensemble de l'inventaire de bâtiments scolaires, notamment le nombre, la taille et la valeur des écoles financées par le public.
- Le chapitre 4 passe en revue l'état de ces bâtiments scolaires et estime le coût pour amener ces biens en bon état de fonctionnement (c.-à-d. le déficit infrastructurel) et pour maintenir les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement au cours des 10 prochaines années.
- Le chapitre 5 passe en revue la capacité et l'utilisation durant l'année scolaire 2023-2024.
- Le chapitre 6 présente une estimation du coût pour augmenter le nombre de places dans les écoles afin d'alléger les pressions sur la capacité actuelle ainsi que la croissance de l'effectif prévu au cours des 10 prochaines années.
- Le chapitre 7 compare le coût total estimé par le BRF pour maintenir les écoles en bon état de fonctionnement et alléger les pressions sur la capacité avec le financement prévu dans le plan d'immobilisations de 10 ans de la province.

<sup>7</sup> Toute référence ultérieure aux « conseils scolaires » dans le présent rapport fait référence aux conseils scolaires de district (CSD).

## Portée et méthodologie

Ce rapport est principalement axé sur les bâtiments scolaires appartenant aux 72 conseils scolaires<sup>8</sup> de la province qui servent directement aux élèves composant l'effectif et exclut les bâtiments administratifs et les bâtiments destinés à être cédés. Le rapport exclut également d'autres catégories de biens, comme les biens-fonds, l'équipement et les technologies de l'information. Dans les cas où plusieurs écoles sont situées dans un seul bâtiment, le BRF présente les chiffres par école (c.-à-d., deux valeurs de capacité, mais le même état du bâtiment). Enfin, le rapport analyse les besoins en financement des infrastructures afin de maintenir un bon état de fonctionnement et d'élargir la capacité des écoles afin de satisfaire aux pressions en matière d'effectifs; le rapport exclut les coûts d'exploitation des écoles et les dépenses pour l'entretien courant des bâtiments.

Les données présentées dans ce rapport ont été obtenues auprès de sources publiques et du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Infrastructure et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les projections ont été calculées au moyen de modèles du BRF, qui incorporent des tendances historiques et des projections. Toutes les valeurs sont en dollars historiques. De plus amples détails sur la méthodologie du BRF sont disponibles sur demande.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires par conseil scolaire, veuillez consulter le site Web du BRF à l'adresse suivante : <https://fao-on.org/school-boards-capital-2024-data-fr>.

<sup>8</sup> En plus des 72 conseils scolaires de la province, environ 1 300 élèves sont scolarisés par 10 administrations scolaires constituées de 3 conseils isolés géographiquement, 6 administrations scolaires en milieu hospitalier et 1 conseil scolaire protestant. Les administrations scolaires n'entrent pas dans le champ d'étude du présent rapport. Il existe également des écoles provinciales et d'application ainsi que le Consortium Centre Jules-Léger qui sont en dehors du champ d'étude du présent rapport.

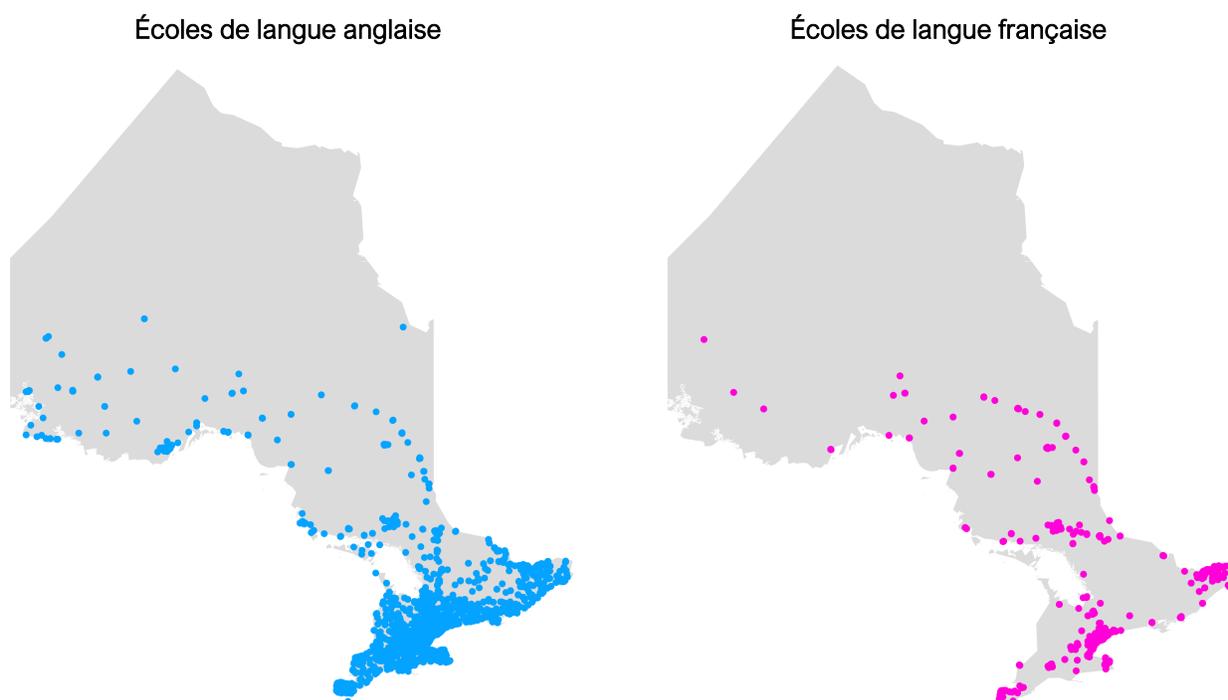
### 3. Inventaire des écoles

Durant l'année scolaire 2023-2024, on comptait 4 850 écoles<sup>9</sup> en Ontario, soit 3 953 écoles élémentaires et 897 écoles secondaires. Trois régions économiques<sup>10</sup> comptent plus de 60 % de toutes les écoles, soit environ 1 800 écoles dans la région de Toronto, 610 écoles dans la région de Hamilton – péninsule du Niagara et 550 écoles dans la région d'Ottawa.

Sous l'angle des systèmes, on comptait 4 364 écoles dans les systèmes public et catholique anglais, et 486 écoles dans les systèmes public et catholique français. Les écoles de langue anglaise sont concentrées dans le Sud et l'Ouest de l'Ontario, avec 39 % des écoles de langue anglaise situées dans la région de Toronto, 13 % dans la région de Hamilton – péninsule du Niagara et 10 % dans la région de Kitchener – Waterloo – Barrie.

En comparaison, les systèmes français présentent une distribution plus élevée d'écoles dans le Nord et l'Est de l'Ontario comparativement aux systèmes anglais, ce qui correspond à la distribution des Ontariennes et des Ontariens francophones. La région d'Ottawa présente la proportion la plus élevée d'écoles de langue française de l'Ontario, soit 31 %, suivie de la région du Nord-Est qui affiche une proportion de 27 % et de la région de Toronto, qui affiche une proportion de 14 %.

**Figure 3.1**  
**Emplacement des écoles de langue anglaise et française en Ontario, année scolaire 2023-2024**



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

<sup>9</sup> Les 4 850 écoles sont situées dans approximativement 4 500 bâtiments, étant donné que certaines écoles partagent un même bâtiment.

<sup>10</sup> Les régions économiques correspondent à la définition de Statistique Canada.

## Valeur des bâtiments scolaires

La valeur de remplacement actuelle (VRA) de l'infrastructure est une mesure servant à la planification des infrastructures, et constitue une mesure importante du coût d'un bâtiment et de l'entretien des écoles. La VRA désigne le coût estimé de la reconstruction d'un bien dont la capacité, la fonctionnalité et le rendement sont équivalents à ceux du bien original, en dollars d'aujourd'hui<sup>11</sup>. Dans ce rapport, la VRA est fondée sur les indices de référence de financement du ministère de l'Éducation, lesquels incluent le coût de la structure (toit, murs et fenêtres), de l'intérieur (portes, tapis et planchers), des éléments mécaniques (CVC, électricité et plomberie) et d'autres articles (éclairage)<sup>12</sup>.

Le BRF estime que, globalement, la VRA totale des bâtiments scolaires de l'Ontario s'élevait à 123,3 milliards de dollars au 31 mars 2024<sup>13</sup>. La VRA moyenne pour chaque école est estimée à 25,4 millions de dollars. Les écoles élémentaires ont une taille moyenne d'environ 44 000 pi<sup>2</sup> et une VRA moyenne de 19,9 millions de dollars, tandis que les écoles secondaires ont une taille moyenne d'environ 121 000 pi<sup>2</sup> et une VRA moyenne de 49,9 millions de dollars.

### Valeur au pied carré

Le BRF estime que la VRA moyenne était de 439 \$ le pi<sup>2</sup> en 2024. Le BRF estime qu'au cours des 15 dernières années, le coût moyen au pied carré a augmenté de 4,8 % par année, en partie en raison de la modernisation des bâtiments scolaires, comme l'amélioration de la ventilation durant la pandémie de COVID-19. Les estimations de la VRA par le BRF contenues dans ce rapport tiennent compte de cet impact et supposent que tous les bâtiments scolaires ont une valeur conforme aux normes et aux paramètres de conception de 2024.

Dans une ventilation par région, on constate que les bâtiments scolaires situés dans le Nord de l'Ontario présentent une VRA moyenne par pied carré plus élevée. Les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest ont une VRA moyenne estimée d'environ 613 \$ le pi<sup>2</sup> comparativement à la région de Toronto, laquelle présente le coût le plus bas soit environ 407 \$ le pi<sup>2</sup>.

Cette différence régionale peut être partiellement attribuée aux économies d'échelle. Les coûts de construction par pied carré tendent à être plus élevés pour les écoles de petite taille, lesquelles sont plus communes dans le Nord de l'Ontario. Par exemple, les petites écoles (dont l'effectif est inférieur à 110) ont une VRA moyenne de 576 \$ le pi<sup>2</sup>, comparativement à la moyenne ontarienne de 439 le pi<sup>2</sup> pour un effectif moyen de 423 élèves. Les petites écoles représentent 32,4 % de toutes les écoles du Nord de l'Ontario, mais seulement 4,5 % des écoles de la région de Toronto.

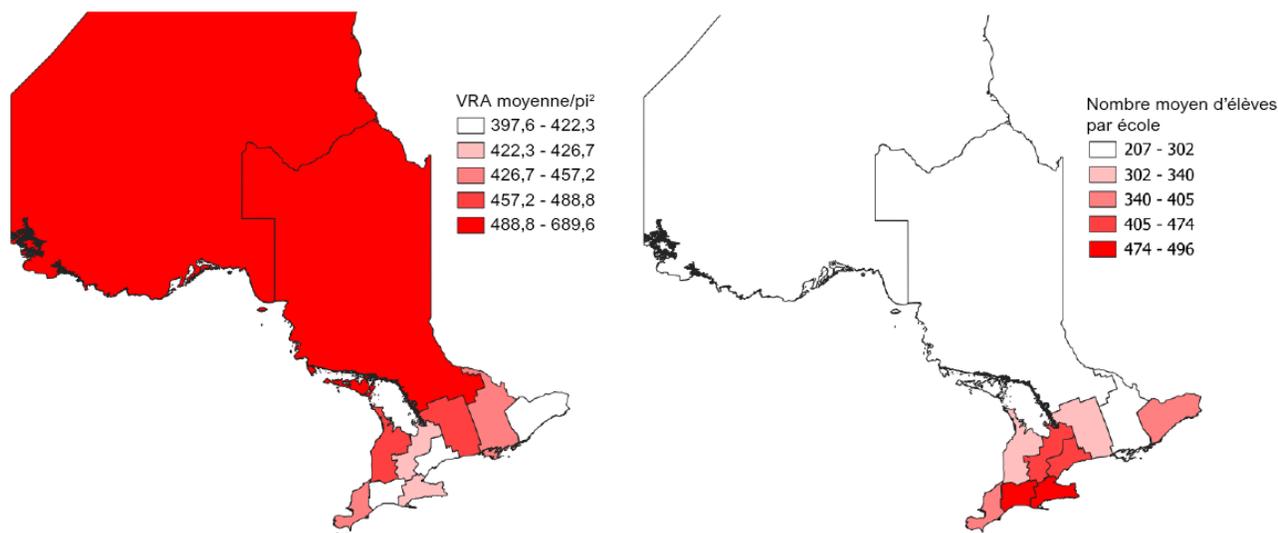
<sup>11</sup> La VRA diffère de la valeur comptable nette en ce qu'elle ne tient pas compte de la dépréciation dans le temps.

<sup>12</sup> Voir à l'annexe A, le document *Construire nos écoles, construire notre avenir : Un rapport du Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires*, 2010, du Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires.

<sup>13</sup> Les bâtiments scolaires, qui définissent la portée de l'analyse du présent rapport, représentent près de 90 % de l'infrastructure des conseils scolaires sur la base du coût d'origine. Le BRF estime que, dans les bâtiments scolaires, 1,3 % de la superficie totale est consacrée aux services de garde d'enfants.

**Figure 3.2**

Estimation par le BRF de la VRA au pied carré (en dollars de 2024) et du nombre d'élèves par école (année scolaire 2023-2024), par région



Remarque : L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## Inventaire des écoles par système scolaire et par conseil scolaire

La valeur de remplacement actuelle (VRA) totale des bâtiments scolaires de l'Ontario de 123,3 milliards de dollars inclut 80,9 milliards de dollars pour plus de 3 000 écoles dans le système scolaire public anglais, 32,5 milliards de dollars pour plus de 1 300 écoles dans le système catholique anglais, 3,0 milliards de dollars pour plus de 160 écoles dans le système public français et 6,9 milliards de dollars pour plus de 300 écoles dans le système catholique français. Le BRF estime que le système catholique français présente les coûts de construction les plus élevés, soit 515 \$ le pi<sup>2</sup>, suivi du système public français à 473 \$ le pi<sup>2</sup>, du système catholique anglais à 449 \$ le pi<sup>2</sup> et du système public anglais à 429 \$ le pi<sup>2</sup>.

Les écoles de langue française sont généralement plus petites, ce qui les rend plus coûteuses au pied carré à bâtir. Les écoles catholiques françaises ont une taille moyenne de 41 900 pi<sup>2</sup> et les écoles publiques françaises ont une taille moyenne de 38 400 pi<sup>2</sup>. En contraste, les écoles de langue anglaise sont plus grandes, ce qui réduit leur coût au pied carré en raison des économies d'échelle. Les écoles catholiques anglais ont en moyenne une taille de 54 400 pi<sup>2</sup> et celle des écoles publiques anglais est en moyenne de 62 100 pi<sup>2</sup>.

**Tableau 3.1**
**Estimation par le BRF du nombre, de la taille et de la valeur des écoles en Ontario au 31 mars 2024, par système scolaire**

Système scolaire	Nombre total d'écoles	Superficie totale (en millions de pi <sup>2</sup> )	VRA totale des écoles (en milliards de \$)	VRA moyenne le pi <sup>2</sup> (\$)	VRA moyenne par école (en millions de \$)
Public anglais	3 033	188,4	80,9	429	26,7
Catholique anglais	1 331	72,5	32,5	449	24,4
Public français	167	6,4	3,0	473	18,2
Catholique français	319	13,4	6,9	515	21,6
<b>Total</b>	<b>4 850</b>	<b>280,6</b>	<b>123,3</b>	<b>439</b>	<b>25,4</b>

Remarque : L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle. La VRA moyenne par pi<sup>2</sup> inclut les coûts associés aux facteurs géographiques. La superficie au pi<sup>2</sup> exclut les locaux mobiles.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Les 10 plus grands conseils scolaires de la province relativement à la superficie totale de leurs bâtiments scolaires représentaient 51 % de la superficie de tous les bâtiments scolaires. Le conseil scolaire le plus grand est le Toronto District School Board (DSB), qui comptait 578 écoles représentant 41 millions pi<sup>2</sup>, suivi de Peel DSB qui comptait 260 écoles et plus de 19 millions pi<sup>2</sup> et de York Region DSB, qui comptait 213 écoles et près de 16 millions de pi<sup>2</sup>. Sur le plan de la VRA, les 10 premiers conseils scolaires représentaient 47 % du total, soit 58,4 milliards de dollars. De plus amples renseignements sur les conseils scolaires individuels sont disponibles à l'adresse suivante : <https://fao-on.org/school-boards-capital-2024-data-fr>.

**Tableau 3.2**
**Estimation par le BRF du nombre, de la taille et de la valeur des écoles en Ontario au 31 mars 2024, par conseil scolaire**

Conseil scolaire	Nombre total d'écoles	Superficie totale (en millions de pi <sup>2</sup> )	VRA totale des écoles (en millions de \$)	VRA moyenne le pi <sup>2</sup> (\$)	VRA moyenne par école (en millions de \$)
Toronto DSB	578	41,2	15 790	384	27,3
Peel DSB	260	19,4	8 237	425	31,7
York Region DSB	213	15,9	6 263	394	29,4
Toronto Catholic DSB	204	11,5	5 128	446	25,1
Thames Valley DSB	160	10,5	4 430	421	27,7
Ottawa-Carleton DSB	147	10,4	4 182	402	28,5
Dufferin-Peel Catholic DSB	151	10,1	4 304	424	28,5
Durham DSB	130	9,0	3 614	402	27,8
Waterloo Region DSB	123	7,8	3 198	410	26,0
Halton DSB	110	7,4	3 260	438	29,6
Tous les autres conseils scolaires	2 774	137,3	64 878	472	23,4
<b>Total</b>	<b>4 850</b>	<b>280,6</b>	<b>123 284</b>	<b>439</b>	<b>25,4</b>

Remarque : L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle. La VRA moyenne par pi<sup>2</sup> inclut les coûts associés aux facteurs géographiques. La superficie au pi<sup>2</sup> exclut les locaux mobiles.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## 4. Condition et état de fonctionnement des bâtiments scolaires

Généralement, l'état de l'infrastructure publique est mesuré au moyen d'indices, lesquels sont fondés sur les évaluations d'ingénierie des biens individuels. Les bâtiments scolaires de l'Ontario sont évalués selon un cycle de cinq ans dans le cadre du Programme ministériel d'évaluation de l'état des installations scolaires<sup>14</sup>. Par l'entremise de ce programme, des ingénieurs indépendants repèrent les composants des bâtiments qui doivent être réparés ou remplacés, puis quantifient les coûts de ces opérations. Le coût des besoins qui ont été repérés est ensuite divisé par la valeur de remplacement actuelle (VRA) du bâtiment, ce qui donne l'indice de l'état des installations (IEI)<sup>15</sup>.

Dans le présent rapport, le BRF standardise ces mesures afin que le chiffre 100 désigne le meilleur état d'un bien et zéro, le pire état. Selon les hypothèses élaborées par le ministère de l'Infrastructure, un bâtiment dont l'indice d'état est de 80 ou plus est considéré comme étant en « bon état de fonctionnement », un bâtiment dont l'indice se situe entre 80 et 20 doit être remis en état<sup>16</sup> et un bâtiment dont l'indice est inférieur à 20 doit être remplacé<sup>17</sup> par un nouveau bien (c'est-à-dire, être reconstruit).

Au fil du vieillissement des bâtiments, leur état de fonctionnement se dégrade. Un jour, les bâtiments finissent par ne plus être en bon état de fonctionnement, et c'est à ce moment qu'il faut entreprendre des projets de remise en état. Si l'état d'un bâtiment continue de se détériorer, il atteint un point où le remplacement est considéré comme l'option la plus rentable.

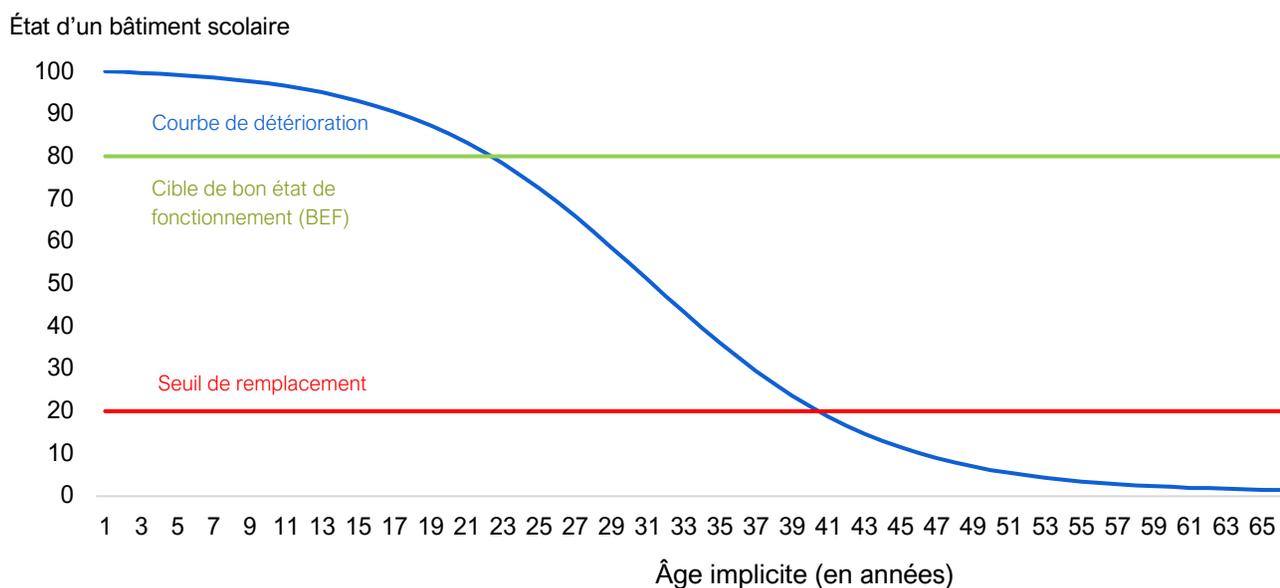
<sup>14</sup> L'équipe d'évaluation passe en revue les caractéristiques du site, la structure des bâtiments, l'enveloppe des bâtiments (murs extérieurs et toitures), les composantes intérieures et de finition, les éléments mécaniques, la sécurité incendie et la sécurité des personnes, ainsi que les systèmes électriques. Chaque année, environ 20 % des écoles sont évaluées.

<sup>15</sup> Le BRF calcule l'IEI en divisant le coût total sur trois ans des besoins en réparation et remplacement d'un bien (les besoins de l'année en cours, y compris l'entretien différé des années précédentes, en plus des besoins estimés des deux prochaines années) par la valeur de remplacement actuelle du bâtiment.

<sup>16</sup> La remise en état désigne la réparation en tout ou en partie d'un bien, laquelle prolonge ainsi la vie utile du bien original sans en modifier ou en augmenter les capacités, la fonctionnalité ou le rendement. La remise en état diffère de l'entretien, qui consiste pour sa part en une série d'interventions de routine réalisées sur un bien pour en prolonger la vie utile au maximum et minimiser les interruptions de service. La remise en état d'un bien vise à sa remise en bon état (l'objectif de réparation) et non à sa remise à neuf.

<sup>17</sup> La réfection entraîne la construction d'un bien neuf ou comme neuf doté de capacités, de fonctionnalités et de performances équivalentes à celles du bien original. La réfection diffère de la remise en état, puisqu'elle consiste à reconstruire entièrement le bien.

**Figure 4.1**  
**Détérioration de l'état d'un bâtiment scolaire au fil du temps**



Remarque : Le BRF définit l'état d'un bâtiment scolaire en fonction de son indice de l'état des installations (IEI), où 100 représente le meilleur état et 0, le pire.

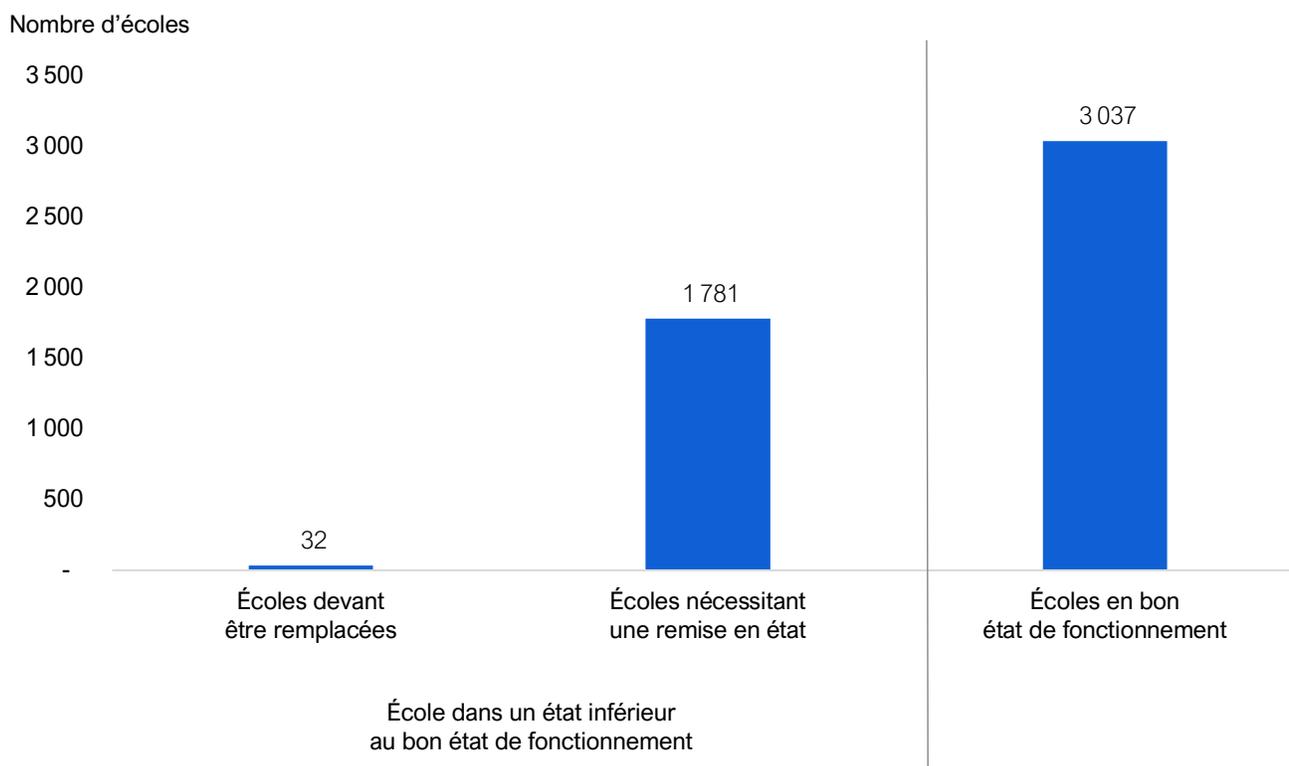
Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Au 31 mars 2024, 3 037 écoles (62,6 %) atteignaient ou dépassaient la cible de bon état de fonctionnement et présentaient un indice de 80 ou plus. Cependant, 1 813 écoles (37,4 %) arrivaient en dessous de la cible de bon état de fonctionnement<sup>18</sup>, dont 1 781 écoles nécessitaient une remise en état et 32 écoles se trouvaient sous le seuil de remplacement, ce qui signifie qu'elles doivent être remplacées.

<sup>18</sup> Il est important de noter qu'un indice inférieur à l'état de bon fonctionnement ne signifie pas que le bâtiment est en mauvais état. Cet indice sert de point de référence analytique pour évaluer à quel moment un bien doit être visé par des projets de remise en état, comme la réparation de la toiture, la mise à niveau des systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation et le moment auquel un bien doit être remplacé.

**Figure 4.2**

**Estimation par le BRF du nombre d'écoles selon leur indice d'état au 31 mars 2024**



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## Coût de l'élimination du déficit infrastructurel et du maintien des biens en bon état de fonctionnement

Maintenir les biens en état de fonctionnement aide à maximiser les avantages de l'infrastructure publique et fait en sorte que ces biens fournissent les services attendus dans des conditions considérées comme acceptables, tant du point de vue de l'ingénierie que de la gestion des coûts. Le coût nécessaire pour remettre des biens en état est défini dans le présent rapport comme le déficit infrastructurel<sup>19</sup>.

Le BRF estime qu'amener tous les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement et éliminer le déficit infrastructurel coûtera 6,5 milliards de dollars. Le déficit infrastructurel comprend les éléments suivants :

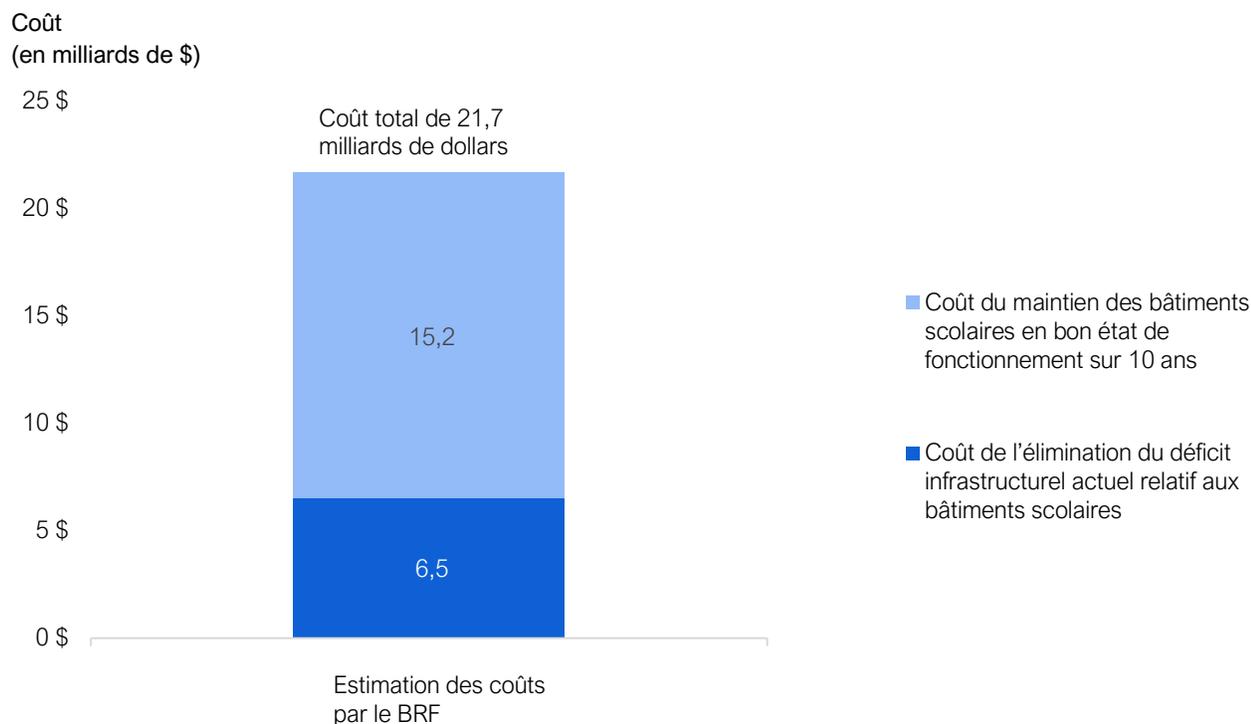
- 5,5 milliards de dollars pour remettre en état 1 781 écoles qui ne sont pas en bon état de fonctionnement;
- 1,0 milliard de dollars pour remplacer 32 écoles qui ne sont pas en bon état de fonctionnement et ont atteint le point où le remplacement est plus rentable que la remise en état.

<sup>19</sup> La définition du BRF du déficit infrastructurel est fondée sur la définition utilisée par le ministère de l'Infrastructure. D'autres définitions du déficit infrastructurel sont utilisées par d'autres organismes, notamment les dépenses totales en réparations et en remplacement requises pour tous les bâtiments scolaires, qu'ils soient ou non en bon état de fonctionnement, et leur période est plus longue, p. ex. cinq ans plutôt que trois ans comme le fait le BRF.

Le BRF estime que durant la période de 10 ans allant de 2024-2025 à 2033-2034, alors que les bâtiments scolaires continueront de vieillir et de se détériorer, la province devra dépenser 15,2 milliards de dollars additionnels pour maintenir les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement. Au total, le BRF estime qu'il coûterait 21,7 milliards de dollars pour amener tous les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement et les maintenir en bon état au cours de la période allant de 2024-2025 à 2033-2034.

**Figure 4.3**

**Estimation par le BRF du coût pour éliminer le déficit infrastructurel et maintenir les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement, de 2024-2025 à 2033-2034, en milliards de dollars**



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## Coût par système scolaire et conseil scolaire

Le BRF estime que, sous l'angle du système scolaire, le coût total pour atteindre et maintenir le bon état de fonctionnement de tous les bâtiments scolaires du système scolaire public anglais s'élève à 16,3 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui comprend 5,3 milliards de dollars pour éliminer le déficit infrastructurel et 11,0 milliards de dollars pour maintenir les bâtiments en bon état de fonctionnement. Pour le système scolaire catholique anglais, l'estimation s'élève à 4,0 milliards de dollars, dont 0,8 milliard de dollars sont requis pour éliminer le déficit infrastructurel et 3,1 milliards de dollars sont requis pour maintenir les bâtiments en bon état de fonctionnement. Le BRF estime un coût total de 0,4 milliard de dollars pour le système scolaire public français (0,1 milliard de dollars pour le déficit infrastructurel et 0,3 milliard de dollars pour le maintien en bon état de fonctionnement) et 1,0 milliard de dollars pour le système scolaire catholique français (0,3 milliard de dollars pour le déficit infrastructurel et 0,8 milliard de dollars pour le maintien en bon état de fonctionnement).

En proportion de la VRA, le coût total pour atteindre et maintenir les bâtiments en bon état de fonctionnement est plus élevé dans le système scolaire public anglais (20,1 %), ce qui implique que les biens de ce système scolaire public anglais sont en plus mauvais état que ceux des autres systèmes. Cette situation est due au fait que 43,3 % des bâtiments du système public anglais n'atteignent pas un bon état de fonctionnement, ce qui constitue le ratio le plus élevé de tous les systèmes scolaires. Avec un indice de 15,1 %, le système catholique français se classait deuxième au chapitre des coûts en proportion de la VRA, suivi par le système catholique anglais qui affichait un indice de 12,2 %, puis par le système public français, à 12,1 %.

**Tableau 4.1**

**Estimation par le BRF de l'état des bâtiments scolaires au 31 mars 2024 et du coût sur 10 ans pour éliminer le déficit infrastructurel et maintenir tous les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement (BEF), par système scolaire**

Système scolaire	Nombre de bâtiments en état inférieur au BEF	Proportion de bâtiments en état inférieur au BEF (%)	Déficit infrastructurel au 31 mars 2024 (en millions de \$)	Coût additionnel pour le maintien en BEF (en millions de \$)	Coût total sur 10 ans (en millions de \$)	Coût total en proportion de la VRA (%)
Public anglais	1 314	43,3	5 302	10 982	16 284	20,1
Catholique anglais	364	27,3	831	3 131	3 962	12,2
Public français	53	31,7	99	270	369	12,1
Catholique français	82	25,7	270	772	1 042	15,1
<b>Total</b>	<b>1 813</b>	<b>37,4</b>	<b>6 502</b>	<b>15 155</b>	<b>21 657</b>	<b>17,6</b>

Remarque : BEF signifie « bon état de fonctionnement ». L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle.  
 Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Les 10 plus importants conseils scolaires sur le plan de la superficie de leurs bâtiments représentaient 52 % de tous les bâtiments dans un état inférieur au bon état de fonctionnement. Sur les 10 premiers conseils scolaires, Toronto DSB présentait la proportion la plus élevée de bâtiments dans un état inférieur au bon état de fonctionnement, soit 84,1 %, suivi par Thames Valley DSB à 52,5 %, puis Toronto Catholic DSB à 45,6 %. Le BRF estime que le coût total pour atteindre et maintenir les bâtiments dans un bon état de fonctionnement est plus élevé pour Toronto DSB, qui s'élève à 6,8 milliards de dollars, ou 42,8 % de la VRA. De plus amples renseignements sur les conseils scolaires individuels sont disponibles à l'adresse suivante : <https://faon.org/school-boards-capital-2024-data-fr>.

**Tableau 4.2**

**Estimation par le BRF de l'état des bâtiments scolaires au 31 mars 2024 et du coût sur 10 ans pour éliminer le déficit infrastructurel et maintenir tous les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement, par conseil scolaire**

Conseil scolaire	Nombre de bâtiments en état inférieur au BEF	Proportion de bâtiments en état inférieur au BEF (%)	Déficit infrastructurel au 31 mars 2024 (en millions de \$)	Coût additionnel pour le maintien en BEF (en millions de \$)	Coût total sur 10 ans (en millions de \$)	Coût total en proportion de la VRA (%)
Toronto DSB	486	84,1	2 863	3 902	6 765	42,8
Peel DSB	65	25,0	259	765	1 023	12,4
York Region DSB	24	11,3	33	309	342	5,5
Toronto Catholic DSB	93	45,6	246	704	950	18,5
Thames Valley DSB	84	52,5	353	565	918	20,7
Ottawa-Carleton DSB	45	30,6	127	433	561	13,4
Dufferin-Peel Catholic DSB	36	23,8	77	339	416	9,7
Durham DSB	32	24,6	76	313	389	10,8
Waterloo Region DSB	55	44,7	178	401	579	18,1
Halton DSB	19	17,3	48	218	267	8,2
Tous les autres conseils scolaires	874	31,5	2 241	7 205	9 447	14,6
<b>Total</b>	<b>1 813</b>	<b>37,4</b>	<b>6 502</b>	<b>15 155</b>	<b>21 657</b>	<b>17,6</b>

Remarque : BEF signifie « bon état de fonctionnement ». L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## 5. Capacité et utilisation des écoles

Durant l'année scolaire 2023-2024, il y avait 2,0 millions d'élèves dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario et la capacité totale des classes<sup>20</sup> s'élevait à 2,3 millions de places, ce qui donne un taux d'utilisation moyenne de 87,6 %. Sous l'angle du système, les écoles du système catholique anglais présentaient un taux d'utilisation moyenne de 90,9 %, suivi des écoles du système public anglais à 88,0 %, des écoles du système public français à 72,4 % et des écoles du système catholique français à 69,3 %.

**Tableau 5.1**

**Estimation par le BRF du taux d'utilisation des écoles durant l'année scolaire 2023-2024, par système scolaire**

Système scolaire	Nombre d'élèves inscrits	Capacité (élèves)	Taux d'utilisation (%)
Public anglais	1 367 485	1 553 485	88,0
Catholique anglais	570 552	627 487	90,9
Public français	35 122	48 521	72,4
Catholique français	76 572	110 509	69,3
<b>Total</b>	<b>2 049 953</b>	<b>2 340 002</b>	<b>87,6</b>

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Parmi les 10 plus importants conseils scolaires sur le plan de la superficie des bâtiments scolaires, six présentaient des taux d'utilisation supérieurs à la moyenne provinciale : Durham DSB (109,5 %), Halton DSB (99,1 %), Waterloo Region DSB (96,7 %), York Region DSB (96,0 %), Thames Valley DSB (93,9 %) et Ottawa-Carleton DSB (94,1 %).

<sup>20</sup> Dans ce rapport, le BRF définit la « capacité d'accueil en classe » comme la capacité permanente (c.-à-d., sur le terrain) des bâtiments et des structures permanentes; la capacité d'accueil en classe exclut la capacité des locaux mobiles, laquelle se veut temporaire. La capacité en effectifs est mesurée en fonction des indices de référence et des lignes directrices élaborées en 2010 par le Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires, qui recommande une certaine superficie par élève, afin que les installations soient en mesure de fournir aux élèves une gamme raisonnablement équitable de programmes et de services. Par exemple, la superficie recommandée pour les espaces d'enseignement par élève du niveau élémentaire va de 100 à 150 pi<sup>2</sup>, selon les effectifs totaux de l'école. Voir le document [Construire nos écoles, construire notre avenir : Un rapport du Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires](#), 2010, du Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires.

**Tableau 5.2**
**Estimation par le BRF du taux d'utilisation des écoles durant l'année scolaire 2023-2024, par conseil scolaire**

Conseil scolaire	Nombre d'élèves inscrits	Capacité (élèves)	Taux d'utilisation (%)
Toronto DSB	236 109	294 810	80,1
Peel DSB	148 402	178 857	83,0
York Region DSB	128 267	133 546	96,0
Toronto Catholic DSB	85 003	100 941	84,2
Thames Valley DSB	82 880	88 310	93,9
Ottawa-Carleton DSB	76 059	80 858	94,1
Dufferin-Peel Catholic DSB	71 040	88 424	80,3
Durham DSB	78 595	71 786	109,5
Waterloo Region DSB	64 879	67 112	96,7
Halton DSB	66 816	67 427	99,1
Tous les autres conseils scolaires	1 011 907	1 167 931	86,6
<b>Total</b>	<b>2 049 953</b>	<b>2 340 002</b>	<b>87,6</b>

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Bien que le taux moyen d'utilisation des écoles soit de 87,6 %, l'utilisation variait d'une école à l'autre. On comptait 3 392 écoles dont le taux d'utilisation était inférieur à 100 %, ce qui incluait 858 écoles dont le taux d'utilisation était inférieur à 60 % (que l'on qualifie également d'écoles sous-utilisées)<sup>21</sup> et 2 534 écoles au taux d'utilisation s'élevant entre 60 et 100 %. Par ailleurs, 1 458 écoles présentaient un taux d'utilisation supérieur à 100 %. Les écoles au taux d'utilisation supérieur à 100 % sont aux prises avec des pressions sur la capacité que l'on appelle surutilisation.

**Tableau 5.3**
**Estimation par le BRF de l'utilisation des écoles durant l'année scolaire 2023-2024**

Taux d'utilisation (%)	Nombre d'écoles	Proportion des écoles (%)
Inférieur à 60 %	858	17,7
De 60 à 100 %	2 534	52,2
Supérieur à 100 %	1 458	30,1
<b>Total</b>	<b>4 850</b>	<b>100,0</b>

Remarque : Selon la [Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves](#) (2015) du ministère de l'Éducation, les écoles au taux d'utilisation inférieur à 60 % étaient définies comme « sous-utilisées ». Les écoles au taux d'utilisation supérieur à 100 % sont aux prises avec des pressions sur la capacité que l'on appelle surutilisation.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

<sup>21</sup> Selon la [Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves](#) (2015) du ministère de l'Éducation, les écoles au taux d'utilisation inférieur à 60 % sont définies comme « sous-utilisées ».

Le système catholique anglais présente la proportion la plus élevée de surutilisation des écoles, dont 35,2 % de ses écoles sont utilisées à plus de 100 %, suivi par le système public anglais (29,7 % des écoles), le système public français (22,2 % des écoles) et le système catholique français (15,7 % des écoles).

Sur le plan de la sous-utilisation, qui est définie comme l'utilisation de moins de 60 % des places d'une école, le système catholique français présente la proportion la plus importante d'écoles sous-utilisées, soit 42,3 %, suivi par le système public français (38,9 % des écoles), le système catholique anglais (16,2 % des écoles) et le système public anglais (14,6 % des écoles).

**Tableau 5.4**

**Estimation par le BRF de l'utilisation des écoles durant l'année scolaire 2023-2024, par système scolaire**

Système scolaire	Nombre d'écoles ayant un taux d'utilisation de :			Pourcentage d'écoles ayant un taux d'utilisation de :		
	< 60 %	60 à 100 %	> 100 %	< 60 %	60 à 100 %	> 100 %
Public anglais	443	1 688	902	14,6	55,7	29,7
Catholique anglais	215	647	469	16,2	48,6	35,2
Public français	65	65	37	38,9	38,9	22,2
Catholique français	135	134	50	42,3	42,0	15,7
<b>Total</b>	<b>858</b>	<b>2 534</b>	<b>1 458</b>	<b>17,7</b>	<b>52,2</b>	<b>30,1</b>

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Parmi les 10 plus importants conseils scolaires sur le plan de la superficie de leurs bâtiments, Durham DSB présentait la proportion la plus élevée d'écoles surutilisées, avec 69,2 % de ses écoles utilisées à plus de 100 %, suivi de Thames Valley DSB (40,6 % des écoles), de Waterloo Region DSB (39,0 % des écoles), de York Region DSB (38,0 % des écoles) et d'Ottawa-Carleton DSB (35,4 % des écoles).

Sur le plan de la sous-utilisation, des 10 plus importants conseils scolaires sur le plan de la superficie de leurs bâtiments, Dufferin-Peel Catholic DSB présentait la proportion la plus élevée d'écoles fonctionnant à moins de 60 % de capacité, dont 27,8 % de ses écoles sont sous-utilisées, suivi de Toronto Catholic DSB (23,0 % des écoles), de Toronto DSB (18,7 % des écoles), d'Ottawa-Carleton DSB (12,9 % des écoles) et de Peel DSB (12,7 % des écoles).

**Tableau 5.5**
**Estimation par le BRF de l'utilisation des écoles durant l'année scolaire 2023-2024, par conseil scolaire**

Conseil scolaire	Nombre d'écoles ayant un taux d'utilisation de :			Pourcentage d'écoles ayant un taux d'utilisation de :		
	< 60 %	60 à 100 %	> 100 %	< 60 %	60 à 100 %	> 100 %
Toronto DSB	108	381	89	18,7	65,9	15,4
Peel DSB	33	180	47	12,7	69,2	18,1
York Region DSB	15	117	81	7,0	54,9	38,0
Toronto Catholic DSB	47	101	56	23,0	49,5	27,5
Thames Valley DSB	12	83	65	7,5	51,9	40,6
Ottawa-Carleton DSB	19	76	52	12,9	51,7	35,4
Dufferin-Peel Catholic DSB	42	76	33	27,8	50,3	21,9
Durham DSB	4	36	90	3,1	27,7	69,2
Waterloo Region DSB	4	71	48	3,3	57,7	39,0
Halton DSB	9	63	38	8,2	57,3	34,5
Tous les autres conseils scolaires	565	1 350	859	20,4	48,7	31,0
<b>Total</b>	<b>858</b>	<b>2 534</b>	<b>1 458</b>	<b>17,7</b>	<b>52,2</b>	<b>30,1</b>

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## Places pour élèves dans les écoles surutilisées et sous-utilisées

Parmi les 1 458 écoles surutilisées (à plus de 100 %) durant l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'élèves dépassait de 150 881 le nombre de places. De ce nombre, le BRF estime que 112 274 élèves ont été accueillis dans 4 893 locaux mobiles et 38 607 élèves l'ont été par d'autres moyens, comme en augmentant le nombre d'élèves par classe ou en donnant des cours dans d'autres locaux que des salles de classe.

Parmi les 3 392 écoles sous-utilisées (à moins de 100 %) durant l'année scolaire 2023-2024, le nombre de places dépassait de 440 930 le nombre d'élèves. De ce nombre, on comptait 198 481 places disponibles dans 858 écoles sous-utilisées (taux d'utilisation inférieur à 60 %) et 242 449 places disponibles dans 2 534 écoles au taux d'utilisation supérieur à 60 %, mais inférieur à 100 %.

**Tableau 5.6**
**Estimation par le BRF du nombre d'élèves en situation de surutilisation et nombre de places dans les écoles sous-utilisées, année scolaire 2023-2024**

Taux d'utilisation (%)	Nombre d'écoles	Élèves en situation de surutilisation	Places disponibles
Inférieur à 60 %	858	-	198 481
De 60 à 100 %	2 534	-	242 449
Supérieur à 100 %	1 458	150 881	-
<b>Total</b>	<b>4 850</b>	<b>150 881</b>	<b>440 930</b>

Remarque : Selon la [Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves](#) (2015) du ministère de l'Éducation, les écoles au taux d'utilisation inférieur à 60 % étaient définies comme « sous-utilisées ». Les écoles au taux d'utilisation supérieur à 100 % sont aux prises avec des pressions sur la capacité que l'on appelle surutilisation.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## 6. Coût de l'allègement des pressions sur la capacité

Le BRF estime que les effectifs des écoles augmenteront de 89 996 élèves sur la période de 10 ans allant jusqu'à 2033-2034, passant de 2,05 millions en 2023-2024 à 2,14 millions en 2033-2034, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,4 %<sup>22</sup>. Lorsque le BRF ajoute les 150 881 élèves qui étudient dans des écoles surutilisées (comme durant l'année scolaire 2023-2024) à la croissance prévue des effectifs qui s'élève à 89 996 élèves sur 10 ans, il estime que les conseils scolaires devront composer avec des pressions en matière d'utilisation s'élevant à 240 878 élèves en 2033-2034.

Pour réduire les pressions sur la capacité, les conseils scolaires peuvent, après avoir tenu compte de la croissance des effectifs projetée dans les écoles sous-utilisées, modifier leurs limites territoriales, utiliser des locaux mobiles pour alléger les pressions temporaires sur la capacité ou construire de nouvelles écoles afin d'éliminer les pressions permanentes sur la capacité. Selon l'examen qu'a mené le BRF des programmes et des directives du ministère de l'Éducation, ainsi que des politiques des conseils scolaires, on estime que les pressions sur la capacité projetées de 240 878 élèves en 2033-2034 peuvent être résolues des manières suivantes<sup>23</sup> :

- On prévoit qu'une partie des changements estimés au niveau des effectifs au cours des 10 prochaines années surviendra dans les régions ayant des écoles sous-utilisées pouvant accepter plus d'élèves. Le BRF prévoit que la croissance des effectifs dans les écoles sous-utilisées peut contrebalancer les pressions sur la capacité à hauteur de 23 408 élèves d'ici 2033-2034.
- Les conseils scolaires peuvent modifier les secteurs de recrutement afin d'optimiser l'utilisation des places entre les écoles. Le BRF suppose que les conseils scolaires peuvent avoir recours à des modifications de leurs territoires afin d'optimiser le taux d'utilisation des écoles en fonction des pressions existantes et futures sur la capacité en se fondant sur les politiques et lignes directrices actuelles. Le BRF estime que ces modifications des territoires des conseils scolaires pourraient réduire de 39 225 élèves les pressions sur la capacité.
- Les conseils scolaires sont en mesure de réduire les pressions temporaires sur la capacité en utilisant des locaux mobiles. Le BRF suppose que, pour les écoles en situation de surutilisation, les conseils scolaires peuvent utiliser des locaux mobiles plutôt que construire de nouvelles écoles, si l'on prévoit que les pressions sur la capacité seront temporaires. Le BRF prévoit que le recours aux locaux mobiles pour alléger les pressions temporaires sur la capacité nécessiterait l'utilisation de 239 locaux mobiles pour accueillir 6 058 élèves en 2033-2034<sup>24</sup>.
- Les conseils scolaires peuvent construire de nouvelles écoles. Après avoir tenu compte des trois premiers facteurs, le BRF estime qu'il faudra aménager 172 187 places d'ici 2033-2034 afin d'alléger les pressions permanentes sur la capacité. Le BRF prévoit que pour aménager 172 187 nouvelles places pour les élèves, la province devra construire l'équivalent de 227 nouvelles écoles au coût de 9,8 milliards de dollars sur 10 ans.

<sup>22</sup> Pour une analyse plus poussée, voir l'annexe B.

<sup>23</sup> Voir l'annexe A pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont les conseils scolaires allègent les pressions sur la capacité.

<sup>24</sup> La projection par le BRF de 239 locaux mobiles pour 6 058 élèves en 2033-2034 constituerait une réduction importante relativement aux 4 893 locaux mobiles pour 112 274 élèves en 2023-2024. La diminution projetée par le BRF du nombre de locaux mobiles est due à la fois à une réduction des effectifs projetée dans certaines écoles qui ont actuellement recours à des locaux mobiles ainsi qu'à la projection selon laquelle les pressions sur la capacité attendues dans certaines écoles utilisant actuellement des locaux mobiles ne sont pas temporaires, ce qui impose la construction d'une nouvelle école.

## Coût par système scolaire et par conseil scolaire

Comme on l'a noté plus haut, afin d'atténuer les pressions sur la capacité projetées en 2033-2034, le BRF estime que la province devra construire l'équivalent de 227 nouvelles écoles afin d'aménager 172 187 places pour les élèves, au coût de 9,8 milliards de dollars. Sur ce coût de 9,8 milliards de dollars, le BRF estime que 6,2 milliards de dollars iraient au système public anglais, 3,2 milliards de dollars au système catholique anglais, 113 millions de dollars au système public français et 219 millions de dollars au système catholique français. En proportion de la VRA, le coût total est plus élevé pour le système catholique anglais (9,9 %), suivi par le système public anglais (7,7 %), le système public français (3,7 %) et le système catholique français (3,2 %).

**Tableau 6.1**

**Estimation par le BRF du nombre et du coût des nouvelles places pour élèves qui seront nécessaires d'ici 2033-2034, par système scolaire**

Système scolaire	Nombre de nouvelles places pour élèves requises d'ici 2033-2034	Coût sur 10 ans de la construction de nouvelles écoles (en millions de dollars)	Coût en proportion de la VRA (%)
Public anglais	109 945	6 215	7,7
Catholique anglais	56 828	3 213	9,9
Public français	1 898	113	3,7
Catholique français	3 516	219	3,2
<b>Total</b>	<b>172 187</b>	<b>9 761</b>	<b>7,9</b>

Remarque : L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle. Le coût de la construction de nouvelles écoles représente le coût de l'aménagement de nouvelles places pour élèves.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Sur les 10 plus importants conseils scolaires en matière de superficie des bâtiments scolaires, Durham DSB présente le coût sur 10 ans le plus élevé à 880 millions de dollars, soit 24,4 % de la valeur totale de ses écoles. Cela est dû au fait que Durham DSB présente un taux d'utilisation des écoles au-dessus de la moyenne en 2023-2024 (109,5 % comparativement à la moyenne provinciale de 87,6 %), associé à une croissance des effectifs projetée au-dessus de la moyenne (0,9 % de la croissance annuelle moyenne jusqu'en 2033-2034 comparativement à la moyenne provinciale de 0,4 %). Suivent York Region DSB (553 millions de dollars, 8,8 % de la VRA), Ottawa-Carleton DSB (494 millions de dollars, 11,8 % de la VRA), Thames Valley DSB (490 millions de dollars, 11,1 % de la VRA), Halton DSB (464 millions de dollars, 14,2 % de la VRA) et Waterloo Region DSB (445 millions de dollars, 13,9 % de la VRA).

**Tableau 6.2**
**Estimation par le BRF relative au nombre et au coût des nouvelles places pour élèves qui seront nécessaires d'ici 2033-2034, par conseil scolaire**

Conseil scolaire	Nombre de nouvelles places pour élèves requises d'ici 2033-2034	Coût sur 10 ans de la construction de nouvelles écoles (en millions de dollars)	Coût en proportion de la VRA (%)
Toronto DSB	5 346	320	2,0
Peel DSB	6 085	360	4,4
York Region DSB	9,966	553	8,8
Toronto Catholic DSB	3 159	181	3,5
Thames Valley DSB	8 758	490	11,1
Ottawa-Carleton DSB	8 795	494	11,8
Dufferin-Peel Catholic DSB	3 346	199	4,6
Durham DSB	16 625	880	24,4
Waterloo Region DSB	7 804	445	13,9
Halton DSB	8 382	464	14,2
Tous les autres conseils scolaires	93 921	5 375	8,3
<b>Total</b>	<b>172 187</b>	<b>9 761</b>	<b>7,9</b>

Remarque : L'acronyme VRA désigne la valeur de remplacement actuelle. Le coût de la construction de nouvelles écoles représente le coût de l'aménagement de nouvelles places pour élèves.

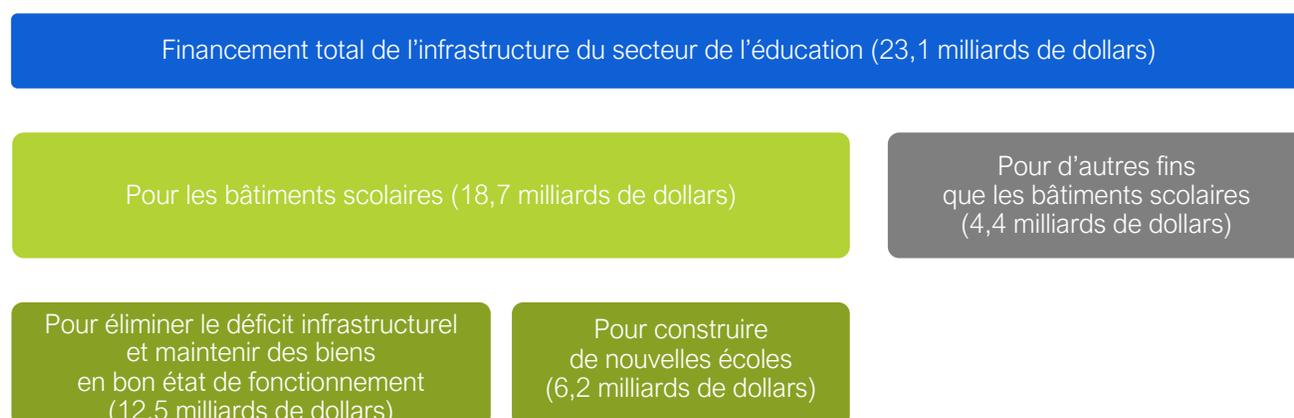
Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## 7. Analyse du plan d'immobilisations des conseils scolaires de la province

Le plan d'immobilisations de 10 ans de la province, tel que décrit dans le budget de l'Ontario 2024, affecte au total 23,1 milliards de dollars de 2024-2025 à 2033-2034 au secteur de l'éducation pour les investissements infrastructurels. Sur cette somme, le BRF estime que 18,7 milliards de dollars sont spécifiquement désignés pour les investissements en immobilisations dans les bâtiments scolaires, tandis que 4,4 milliards de dollars sont affectés à d'autres biens (p. ex., les biens-fonds, la machinerie, l'équipement, les technologies de l'information) et pour d'autres programmes du secteur de l'éducation (p. ex., les services de garde d'enfants). Sur les 18,7 milliards de dollars en financement pour les bâtiments scolaires, le BRF estime qu'un total de 12,5 milliards de dollars sera disponible pour l'amélioration de l'état des biens et 6,2 milliards de dollars pour l'expansion de la capacité.

**Figure 7.1**

**Estimation par le BRF de l'allocation de financement des immobilisations en bâtiments scolaires sur 10 ans dans le budget de l'Ontario 2024, en milliards de dollars**



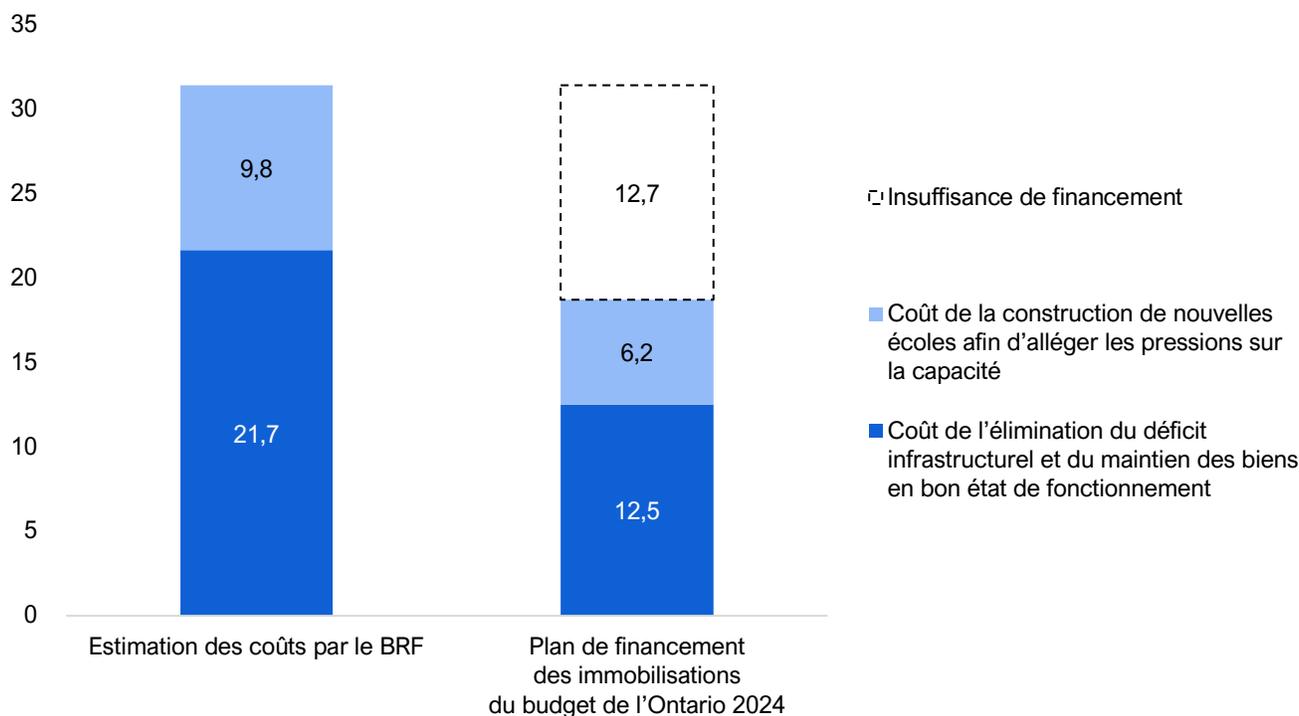
Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

### Comparaison de l'estimation des coûts menée par le BRF avec le budget de 2024

Tel que mentionné aux chapitres 4 et 6, le BRF estime qu'au cours des 10 prochaines années, il en coûtera 21,7 milliards de dollars pour éliminer le déficit infrastructurel en bâtiments scolaires et maintenir les écoles en bon état de fonctionnement, ainsi que 9,8 milliards de dollars pour construire de nouvelles écoles afin d'alléger les pressions permanentes sur la capacité. Cela représente des coûts totaux prévus de 31,4 milliards de dollars sur 10 ans. En comparaison, le plan d'immobilisations du budget de l'Ontario 2024 affecte une somme estimée à 18,7 milliards de dollars sur 10 ans. Cela représente une insuffisance de financement sur 10 ans estimé à 12,7 milliards de dollars.

**Figure 7.2**
**Estimation par le BRF de l'insuffisance de financement relatif au plan d'immobilisations de 10 ans du budget de l'Ontario 2024 pour les bâtiments scolaires, en milliards de dollars**

En milliards de dollars



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

## Déficit infrastructurel et bon état de fonctionnement

Le BRF estime qu'il en coûtera 21,7 milliards de dollars pour éliminer le déficit infrastructurel et maintenir les bâtiments scolaires en bon état de fonctionnement au cours des 10 prochaines années. En contraste, le budget de 2024 a affecté 12,5 milliards de dollars sur 10 ans. Si le financement est maintenu à ce niveau, le BRF estime qu'après 10 ans, le pourcentage de bâtiments scolaires qui ne sont pas en bon état de fonctionnement augmenterait pour passer de 37,4 % en 2023-2024 à 74,6 % en 2033-2034. D'ici 2033-2034, le déficit infrastructurel augmenterait pour passer de 6,5 milliards de dollars en 2023-2024 à 22,1 milliards de dollars.

## Alléger les pressions sur la capacité

Le BRF estime que 172 187 places d'élèves devront être construites d'ici 2033-2034 pour alléger les pressions permanentes sur la capacité, au coût de 9,8 milliards de dollars. En contraste, le budget de 2024 y a affecté 6,2 milliards de dollars, somme que le BRF juge suffisante pour aménager 109 946 nouvelles places d'ici 2033-2034. Cela ferait en sorte qu'il y aurait environ 68 299 élèves en plus que le nombre de places permanentes dans les écoles en 2033-2034, une baisse de 54,7 % par rapport à la surutilisation de 150 881 élèves durant l'année scolaire 2023-2024. La surutilisation estimée de 68 299 élèves en 2033-2034 pourrait être allégée en ayant recours à 2 901 locaux mobiles, ce qui représente une diminution de 1 992 locaux mobiles (40,7 %) comparativement aux 4 893 locaux mobiles utilisés pour alléger les pressions sur la capacité en 2023-2024.

# Annexe

## A. Comment les conseils scolaires allègent les pressions sur la capacité

Les conseils scolaires effectuent des prévisions sur les effectifs en tenant compte des projections démographiques, la distribution des âges et d'autres facteurs, comme les constructions de nouveaux logements. Ces projections sur les effectifs sont ensuite comparées aux capacités permanentes des classes existantes sur le terrain afin de déterminer les pressions. Les conseils scolaires peuvent ensuite alléger ces pressions en utilisant des locaux mobiles, en déplaçant des élèves par la modification des territoires des conseils scolaires ou en proposant de construire de nouvelles écoles. Pour les écoles dont les effectifs sont largement inférieurs à la capacité, il n'existe aucun processus en place pour procéder à leur fermeture étant donné que la province a placé un moratoire sur les fermetures d'écoles en 2017<sup>25</sup>.

### Locaux mobiles

Les conseils scolaires évaluent la pression sur la capacité en comparant la capacité permanente actuelle des salles de classe avec les projections d'effectifs à long terme. Si les effectifs dépassent la capacité permanente des salles de classe pour seulement une partie de la projection à long terme, alors la pression sur la capacité est jugée comme étant temporaire et les locaux mobiles sont recommandés à titre de solution. Les locaux mobiles peuvent également être utilisés durant la construction d'une nouvelle école. Bien que les locaux mobiles puissent être déployés rapidement et que leur coût initial soit peu élevé, ils ne constituent pas une solution permanente. Le ministère de l'Éducation ne tient pas compte de la capacité des locaux mobiles lorsqu'il évalue les pressions sur la capacité.

### Examen des territoires des conseils scolaires

Le ministère de l'Éducation évalue la pression sur la capacité après avoir envisagé des possibilités raisonnables de déplacer les élèves des écoles surutilisées vers les écoles sous-utilisées en modifiant les secteurs de recrutement des écoles (c.-à-d., en effectuant un examen des territoires des conseils scolaires). Des propositions sont présentées aux conseillers scolaires, lesquelles doivent comporter une recommandation, une justification pour la modification des territoires et une description des conséquences potentielles. Lors des décisions sur la modification d'un territoire scolaire, les considérations étudiées comprennent les effectifs historiques et prévus pour les écoles visées, la proximité avec les autres écoles et l'incidence sur celles-ci, les statistiques et l'état des installations, les programmes éducatifs offerts, les besoins en transport des élèves, les besoins temporaires d'accueil (c.-à-d., les locaux mobiles), la planification à venir, les obstacles géographiques, les projets de planification municipale, le soutien de la collectivité et les récentes modifications des territoires. En raison des grandes distances entre leurs écoles, les conseils scolaires éloignés disposent de peu de marge de manœuvre pour modifier les secteurs de recrutement afin de redistribuer les élèves.

<sup>25</sup> Ce moratoire a été établi lorsque la province a demandé que les conseils scolaires n'entreprennent aucune nouvelle étude des subventions pour les installations destinées aux élèves. Avant le moratoire, les conseils scolaires étaient en mesure de fermer des écoles au moyen d'un processus à plusieurs étapes où ils décrivaient l'effectif et l'utilisation puis présentaient des recommandations dans un rapport. Ce rapport était ensuite présenté à des fins de consultation à la collectivité touchée, puis les conseillers du conseil scolaire rendaient une décision finale.

## Construction d'une nouvelle école

Afin de construire une nouvelle école, les conseils scolaires peuvent présenter une proposition au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires, qui est évaluée sur la base de l'urgence des pressions en matière d'effectifs auxquelles font face les écoles et celles des environs, l'état de l'école (si la proposition consiste à remplacer une école qui se détériore par une nouvelle école plus grande), et la nécessité d'avoir un accès en langue française. Le ministère de l'Éducation donne également la priorité aux projets plus susceptibles d'être terminés rapidement et dans le respect des échéanciers proposés<sup>26</sup>. Enfin, les propositions sont étudiées et priorisées au regard de l'enveloppe globale de financement des immobilisations présentée au ministère de l'Éducation dans le cadre du processus annuel d'élaboration du budget provincial.

## B. Analyse de projection des effectifs

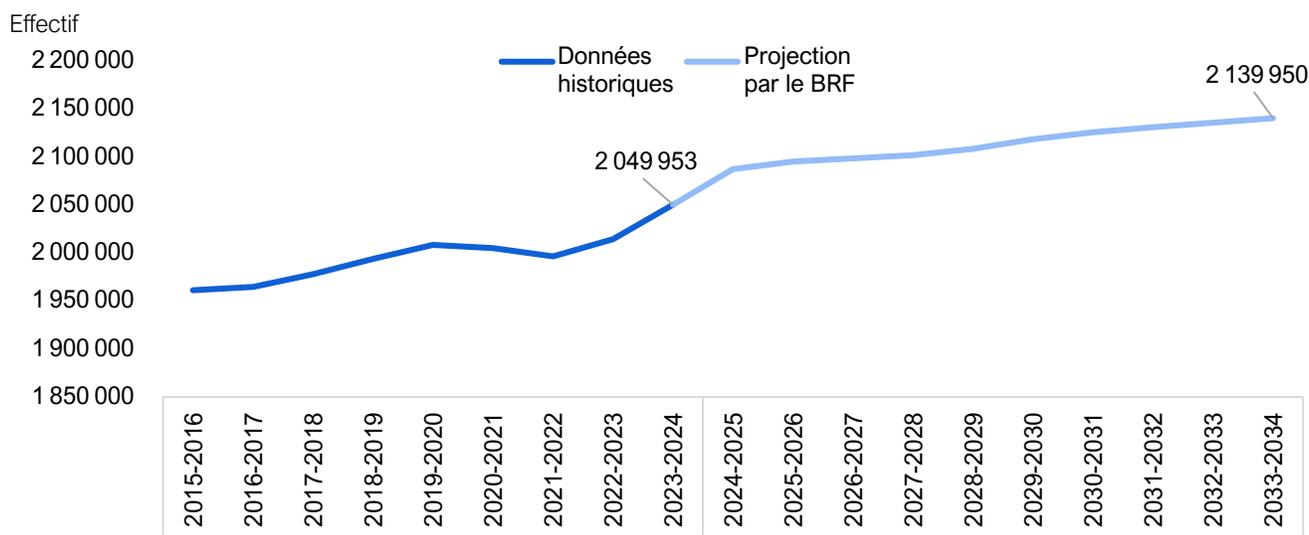
Le BRF établit ses projections des effectifs en se fondant sur des estimations de la population ontarienne de 4 à 17 ans et un taux d'effectifs présumé.

Le BRF prévoit que la population de l'Ontario de 4 à 17 ans augmentera pour passer de 2,29 millions en 2023-2024 à 2,33 millions en 2033-2034. Ces projections démographiques tiennent compte de la modification des cibles fédérales d'immigration annoncées en mars et en novembre 2024 qui, au moment de rédiger le présent rapport, sont plus faibles que d'autres prévisions sur la population disponibles qui ne tiennent pas compte des modifications aux cibles d'immigration apportées par le gouvernement fédéral<sup>27</sup>.

Selon cette projection démographique et un taux d'effectifs présumé qui nous ramènent aux niveaux d'avant la pandémie<sup>28</sup>, le BRF prévoit que les effectifs totaux augmenteront pour passer de 2,05 millions d'élèves en 2023-2024 à 2,14 millions d'élèves en 2033-2034, ce qui représente une augmentation de 89 996 élèves.

**Figure B.1**

### Projection par le BRF des effectifs totaux dans les conseils scolaires jusqu'en 2033-2034



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

<sup>26</sup> Manuel des politiques et des programmes en matière d'immobilisations scolaires, ministère de l'Éducation, avril 2024.

<sup>27</sup> Par exemple, la projection démographique du ministère des Finances (MFO) d'octobre 2024 prévoit que la population de 4 à 17 ans augmentera pour passer à 2,35 millions en 2033. Comparativement à la projection du MFO, les projections démographiques par le BRF tiennent compte de la mise à jour des cibles d'immigration du gouvernement fédéral qui a été annoncée en novembre 2024, ce qui a produit une projection plus basse.

<sup>28</sup> Le taux d'effectifs de la population de l'Ontario de 4 à 17 ans s'est établi en moyenne à 91,2 % de 2015-2016 à 2019-2020.

Le BRF prévoit que, de tous les systèmes scolaires, le système scolaire public anglais présentera la croissance des effectifs la plus élevée au cours des 10 prochaines années, avec une croissance annuelle moyenne de 0,5 % et une augmentation de 67 021 élèves. Suit le système catholique anglais, avec une croissance annuelle moyenne de 0,4 % et une augmentation de 22 294 élèves. On prévoit que les systèmes public français et catholique français connaîtront une croissance annuelle de 0,1 % et verront leurs effectifs augmenter respectivement de 217 et de 465 élèves.

### Tableau B.1

#### Estimation par le BRF de la croissance des effectifs de 2023-2024 à 2033-2034, par système scolaire

Système scolaire	Effectifs en 2023-2024	Effectifs projetés en 2033-2034	Changement projeté des effectifs	Taux moyen de croissance annuelle, % (de 2023-2024 à 2033-2034)
Public anglais	1 367 708	1 434 728	67 021	0,5
Catholique anglais	570 552	592 846	22 294	0,4
Public français	35 122	35 339	217	0,1
Catholique français	76 572	77 037	465	0,1
<b>Total</b>	<b>2 049 953</b>	<b>2 139 950</b>	<b>89 996</b>	<b>0,4</b>

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Des 10 plus importants conseils scolaires sur le plan de la superficie des bâtiments scolaires, on prévoit que trois présenteront une croissance annuelle moyenne des effectifs supérieure à la moyenne provinciale : Durham DSB (0,9 %), Waterloo Region DSB (0,7 %) et Thames Valley DSB (0,5 %).

### Tableau B.2

#### Estimation par le BRF de la croissance des effectifs de 2023-2024 à 2033-2034, par conseil scolaire

Conseil scolaire	Effectifs en 2023-2024	Effectifs projetés en 2033-2034	Changement projeté des effectifs	Taux moyen de croissance annuelle, % (de 2023-2024 à 2033-2034)
Toronto DSB	236 109	246 584	10 475	0,4
Peel DSB	148 402	154 555	6 153	0,4
York Region DSB	128 267	130 666	2 399	0,2
Toronto Catholic DSB	85 003	84 457	- 547	- 0,1
Thames Valley DSB	82 880	87 517	4 636	0,5
Ottawa-Carleton DSB	76 059	78 560	2 500	0,3
Dufferin-Peel Catholic DSB	71 040	70 655	- 386	- 0,1
Durham DSB	78 595	85 886	7 291	0,9
Waterloo Region DSB	64 879	69 492	4 614	0,7
Halton DSB	66 816	68 381	1 564	0,2
Tous les autres conseils scolaires	1 011 901	1 063 199	51 297	0,5
<b>Total</b>	<b>2 049 953</b>	<b>2 139 950</b>	<b>89 996</b>	<b>0,4</b>

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.